



Réf : AT / SDT / DRA / CRU / 83 / 2022.

Guelma le : 11 AVR. 2022

Bouabid Malek

Cité 19 Juin N°10 Guelma.

Mise En Demeure N° 02

1-Parties Contractantes :

Le Contractant : la direction opérationnelle d'Algérie Télécom de la Wilaya de Guelma représentée par son directeur

Le Partenaire Cocontractant : ETB BOUABID MALEK.

2- Définition de l'opération :

Contrat N° 88/2021 le 18/05/2021 Relatif par : Raccordement 200 lignes d'abonnés CMP1 (5-2021).

Bon de commande N° : 210549 En date : 25/11/2021.

Duré de Réalisation : 180 jours.

3- Annonce de la mise en demeure :

- Objet de la mise en demeure :

En vue de procéder au raccordement des abonnés FTTH relatif au projet : **Raccordement 200 lignes d'abonnés CMP1 (5-2021).**

Délais d'exécution de la mise en demeure : **Quarante-huit « 48 » Heurs.**

Pénalités qui seront prises en cas de refus de mise en œuvre :

Dans le cas de non-exécution du contenu de la mise en demeure nous serons dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur selon le contenu de **l'article 31** du contrat en cours.

Le Directeur

